

Procès-Verbal

Séance ordinaire du 20 mars 2026

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, à la mairie, sous la présidence de M. André PETIT pour le début de séance puis **Monsieur Philippe JACQUELIN**.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine BORYS, Sandrine DEBAILLEUX, Muriel LECUYER, Hélène HERVIEUX, Anne-Sophie SATURNIN, SIEK-BILLIETTE Edwige, Messieurs Jean-Jacques CRETTE, Corentin DENIS, Thierry MARTINS, PALANQUE Jean-Brice, André PETIT, Vincent POINTEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SIEK-BILLIETTE Edwige

Après avoir constaté l'absence de Madame Hélène GOUEDARD, maire sortante et ayant pris connaissance de la démission collective de la liste adverse, sauf un élu, Monsieur Vincent POINTEAU, la séance s'ouvre sous la présidence de Monsieur André PETIT, doyen d'âge.

Installation des membres du conseil municipal

Après l'appel nominal de tous les membres, M. André PETIT déclare installé dans leurs fonctions les treize conseillers municipaux.

Election du maire

M. André PETIT rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil.

Sont désignés deux assesseurs, Madame Muriel LECUYER et Monsieur Corentin DENIS puis il est procédé au vote. Un seul candidat : Monsieur Philippe JACQUELIN.

Monsieur Philippe JACQUELIN est proclamé maire à l'unanimité des voix et prend la présidence de la séance.

Délibération : Détermination du nombre des adjoints

M. Philippe JACQUELIN, indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à trois (3) le nombre des adjoints au maire de la commune.

Adoptée à l'unanimité

Election des adjoints

M. Philippe JACQUELIN indique aux membres du conseil que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Une seule liste est déposée.

Après avoir procédé au vote, sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

Mme Edwige SIEK-BILLIETTE, 1^{ère} adjointe

M. Jean-Brice PALANQUE, 2^{ème} adjoint

Mme Marie-Christine BORYS, 3^{ème} adjointe.

Procès-verbal – réunion de conseil du 20 mars 2026

Lecture et distribution de la Charte de l'élu local.

Annnonce des délégations de fonctions aux adjoints : Madame Edwige SIEK-BILLIETTE : affaires scolaires, jeunesse et sports ; Monsieur Jean-Brice PALANQUE, finances, environnement ; Madame Marie Christine BORYS, animation, lien social.

Délibération : Fixation des indemnités de fonction

Monsieur la Maire ne percevra qu'un douzième de son indemnité, Madame Marie-Christine BORYS, deux douzièmes, Madame Edwige SIEK-BILLIETTE et Monsieur JEAN-BRICE PALANQUE l'intégralité.

Adoptée à l'unanimité

Délibération : Désignation des membres délégués du SACESAVI (Syndicat Intercommunal d'assainissement de Cézy, Saint-Aubin-sur-Yonne, Villecien)

Sont désignés : Monsieur Philippe JACQUELIN, Madame Edwige SIEK-BILLIETTE, Monsieur Thierry MARTINS et Monsieur Corentin DENIS.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19 h 35.

Observations	Signatures	
	Secrétaire de séance 	M. Philippe JACQUELIN 

